

Depuis le 1er mars 2020, les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues de publier un index, basé sur 4 ou 5 critères, qui permet de mesurer les efforts des sociétés françaises en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. La note de l'index est calculée au titre de l'année civile 2024.

A noter que la méthodologie de calcul de l'index ne peut pas s'appliquer pour les autres sociétés du groupe en raison d'une population insuffisamment représentative en termes de répartition femmes-hommes. Voici le détail des résultats pour chaque société du groupe:

Index Egalité Professionnelle Femmes / Hommes 2025 (données 2024)--> Entreprises - 250 salariés						
Index d'égalité professionnelle femmes - Hommes	RAMERY		RAMERY		RAMERY	
	AMENAGEMENT INTERIEUR	RAMERY RESEAUX	ASSINISSEMENT MAINTENANCE	RAMERY GENIE CIVIL	RAMERY ENVIRONNEMENT	RAMERY SAS
1- Ecart de rémunération (en %)	Non Calculable *	Non Calculable *	Non Calculable *	Non Calculable *	Non Calculable *	37
2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	25	35	35	25	35	35
3- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	Non Calculable **	Non Calculable **	Non Calculable **	Non Calculable **	Non Calculable **	15
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0***	0***	0***	0***	5	0***
INDEX (sur 100 points)	Non Calculable	Non Calculable	Non Calculable		Non Calculable	87

Index Egalité Professionnelle Femmes / Hommes 2025 (données 2024)--> Entreprises + 250 salariés				
Index d'égalité professionnelle femmes - Hommes	RAMERY ENERGIES	RAMERY CONSTRUCTION	RAMERY TRAVAUX PUBLICS	RAMERY ENVELOPPE
	1- Ecart de rémunération (en %)	Non Calculable *	Non Calculable *	Non Calculable *
2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de %)	Non Calculable *	Non Calculable *	Non Calculable *	Non Calculable *
3- Ecart de promotions (en points de %)	Non Calculable *	Non Calculable *	Non Calculable *	Non Calculable *
4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15	Non Calculable **	Non Calculable *
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0***	0***	0***	0***
INDEX (sur 100 points)	Non Calculable	Non Calculable	Non Calculable	Non Calculable

* Lorsque l'indicateur n'est pas calculable, cela s'explique par une population sous représentée.

** Lorsque l'indicateur n'est pas calculable, cela s'explique par l'absence de retour de congés maternité sur la période des revalorisations salariales.

*** Il s'agit d'une sous représentation d'un sexe (hommes ou femmes) dans cet indicateur.